



Avenant N°4 aux Instructions de Course Entraînements de Printemps 2025 :

• Modification de l'article ANNEXE PARCOURS CONSTRUITS / CÔTIERS

La Marque de départ n°3 des parcours Construits sera une Bouée Cylindrique **BLANCHE**.

La Marque de départ des parcours Côtiers sera une Bouée Cylindrique **BLANCHE**.